L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 1 AVRIL.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Englishman's Overland*, 31 janvier :

S. A. R. le duc de Brabant, fils aîné du roi des Belges, qui voyage incognito en Orient pour sa santé, est arrivé à Calcutta par la *Sonda* le 17 janvier.

—On lit dans la *Nazione*, de Florence, que le 1 février, M. de Lesseps assistait, au théâtre Pagliano, à la représentation du ballet le *Percement de l'isthme de Suez*.

Il a vi de tout cœur en voyant sur la scène l'acteur, très bien grimé, chargé de le représenter.

Le public a accueilli M. de Lesseps par des applaudissements bruyants, surtout au moment où, sur la scène, on célébrait son succès.

—Un traité d'amitié, de commerce et de navigation vient d'être signé entre la principauté de Monaco et la régence de Tunis. Ce traité, qui débute par cet article : "Il y aura désormais amitié perpétuelle entre les Etats et sujets de S. A. Sérénissime le prince souverain de Monaco et les Etats et sujets de S. A. le bey de Tunis," porte en tête le titre suivant :

Traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre le gouvernement de S. A. Mohamed Es Sadak, bey, représentant le royaume de Tunis, et le gouvernement du descendant des glorieux souverains la gloire des grands personnages, notre allié, S. A. Sér. Charles III, prince souverain de Monaco, par l'entremise du sieur Charles Cubissol, consul de Monaco pour le royaume de Tunis, et revêtu, à cet effet, des pleins pouvoirs nécessaires, par ordonnance de Son Altesse Sérénissime, en date du huit décembre mil huit cent soixante trois.

—On écrit de Montbard à la *Constitution de l'Yonne* :

Un voyageur décemment vêtu, quoique les cordes apparentes sur toutes les parties de ses vêtements accusassent un usage trop prolongé de la brosse, se promenait dans la gare de Laumes par un de ces jours froids que nous venons de supporter. Il se hasarda à chercher une température plus douce dans l'auberge hospitalière de M. Labache.

Un monsieur, amené par deux chevaux fringants, ayant remarqué la tristesse peinte sur cette figure sucffrante, l'humble attitude ordinaire à celui dont le gousset n'est pas bien garni, et les soins d'une toilette faude, qui rent le luxe de la misère honnête, remit une pièce de cinq francs à l'hotelier, en lui disant : Voilà pour le déjeuner de monsieur.

M. Labache se hâta de porter la bonne nouvelle à l'étranger. Mais celui ci lui répondit :

—Monsieur, si cela vous était indifferent, je me contenterais d'un modeste repas et vous me donneriez le reste de l'argent pour m'aider à continuer ma route.

Le monsieur à la calèche, qui avait tout entendu, s'approcha alors et mit deux cents francs en or dans la main du pauvre diable ébaubi. Quand l'émotion qui l'avait rendu muet fut calmée et qu'il voulut remercier son bienfaiteur, l'équipage avait disparu.

—On lit dans l'*Evening Standard* :

On peut voir en ce moment, au dépôt de charité de Bathdown, un commensal de cet établissement, nommé Curran, dont la puissance digestive dépasse presque celle de l'autruche, qui, cependant, jouit d'un certain renom à ce point de vue. Ce pauvre est un jeune homme d'apparence assez délicate, ayant reçu de dame nature un de ces estomacs qui doivent fatalement condamner à une pauvreté perpétuelle, celui qui en est doué. Voici quelle ration lui est quotidiennement nécessaire : 6 livres de pain blanc, un poids égal en viande et des légumes en proportion ; 6 bouteilles de porter, 1 gallon de lait frais, plus une quantité illimitée de petit lait, de gruau et de riz. Pour aider à l'assimilation de tout cela avec son individu, il avale deux gallons d'eau [5 litres environ]. Les médecins étudient en ce moment la cause de ce monstrueux appétit.

Ordre d'enrôlement No 6.

Bureau du Surintendant du Service de Recrutement Volontaire et Maréchal Prévôt Général Assistant Etat de la Louisiane—Département du Golfe, Nile-Orléans, 27 mars 1865

1—Comme il reste encore beaucoup à faire relativement à l'émission de certificats d'enrôlement, le délai est prorogé au 15 du mois prochain. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi ; ce sont : pour le Premier, le Deuxième et le Troisième District, rue Perdido, No 15 ; pour le Quatrième District, rue du Camp, No 523.

11—Les règlements suivants sont publiés pour la gouverne de ceux que cela concerne—

1—Ceux qui arrivent en ville doivent se faire inscrire dans les cinq jours qui suivent leur arrivée, sinon ils seront sujets à l'amende et à l'emprisonnement—Bureau, rue St. Charles, No 103 ; heures, de 8 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

2—Ceux qui ont été ou seront libérés avant le délai ordonnancé à l'amende pour contravention à la loi d'enrôlement, sont requis de payer le montant dans les cinq jours, sinon il leur sera infligé une nouvelle punition. Bureau pour le paiement des amendes, rue St. Charles, No 103 ; heures, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après midi.

3—Ceux qui ont de 16 à 18 et de 45 à 55 peuvent se faire inscrire aux bureaux suivants : Pour le Premier et Deuxième District, rue Carondelet, No 55 ; pour le Troisième District, au coin des rues Dumaine et Royale. Pour le Quatrième District—personnes comprises dans le Premier District d'enrôlement, rue du Camp No 523 heures de bureau, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

4—Ceux qui sont tombés au sort et ne se sont pas rapportés sont informés que la Proclamation du Président, du 12 mars 1865, s'applique aux susdites personnes qui ne se sont pas présentés et qu'après l'expiration du délai prescrit ils perdent tous les droits et privilèges de citoyens américains.

5—Quiconque sera déclaré coupable d'avoir corrompu ou essayé de corrompre un garde ou une patrouille quelconque, ou commis lui un employé quelconque de ce bureau sera puni aussi sévèrement que le permet la loi.

6—Ceux qui désirent fournir des remplaçants sont informés qu'on ne traitera qu'avec les principaux ou des agents munis de l'autorisation voulue. Quiconque découvrira des coureurs ou autres qui n'ont pas l'autorisation de ce bureau et font le métier de tromper des gens pigeants, recevront une récompense de cinquante [$50] piastres sur condamnation de la personne dénoncée. Avis est donné au public que toutes les fois qu'il sera prouvé qu'un principal a employé pour se promettre et présenter un remplaçant des personnes non autorisées à agir, son exemption sera annulée et il devra fournir un autre remplaçant ou se présenter lui-même. Des mesures rigoureuses sont nécessaires pour mettre le gouvernement et d'autres à l'abri de fraudes telles que celles qui ont été commises dans des villes du Nord.

7—Ceux qui fournissent des remplaçants avant le tirage (avant que le principal tombe au sort) peuvent, si le remplaçant n'est pas lui-même sujet au tirage, être exempts pour leur compte, mais un principal ne saurait, dans aucun autre cas, être exempt de plus d'un an.

8—Un tirage supplémentaire parmi ceux qui ont été inscrits depuis le commencement du tirage, sera fait dans chaque district après que le tirage actuel sera achevé ; les cartes d'enrôlement de chaque district (pour le premier tirage et le tirage supplémentaire) seront ensuite mis ensemble dans la roue, et le tirage continuera jusqu'à ce que le quotient fixé soit rempli.

9—Il sera donné toutes les facilités aux citoyens d'un district quelconque qui adopteraient des mesures pour réduire ou remplir le contingent de leur district par des enrôlements volontaires, et ces enrôlements seront portés au crédit des contingents fixés.

SHELDON STURGEON,
Col. et A. A. P. M. G.

26 mars—

LA CHARTER OAK STOVE (Poêle Charter Oak)
CONTRE LES
Live Oak, Forest Oak et autres contrefaçons.

TOUT article fabriqué ayant une véritable valeur acquiert invariablement de la reputation ; la demande augmentant et le public jmanifestant sa préférence pour l'article, les imitateurs et contrefacteurs se mettent à l'œuvre. La grande popularité du fourneau de cuisine connu sous le nom de CHARTER OAK COOKING STOVE a poussé plusieurs fabricants à l'imiter, autant que possible sans enfreindre la patente de Giles F. Filley ; là en ont copié le modèle afin de tromper le public et en profiter le moins qu'ils ont un peu changé. On offre ces fourneaux à la Nouvelle Orléans et on les y donne pour des Charter oak Stoves.

Les véritables CHARTER OAK STOVES ne sont à vendre qu'aux endroits indiqués plus bas, et pour éviter d'être trompé, il ne faut pas en acheter ailleurs.

RICE BRO'S & Co, Rue du Camp, No 93
RICE BRO'S & Co, Rue Tchoupitoulas, No 242
RICE BRO'S & Co, Rue des Magasins, No 565
J. S. AUSTIN, Front Levee, No 1
NEUMANN & GRILLBACH, Rue Vieille Levée, No 226

N. B.—Le véritable "Charter Oak Stove" ne coûte que quelque piastres de plus que les imitations qui ne valent rien. Les personnes qui ne désirent faralent bien de couper les adresses qu'elles trouveront ci-dessus.

RICE BRO'S & Co,
25 mars—1m, 1 1 dim. & mars Seule agent

Le tirage ! Le tirage ! Le tirage ! FONTAINE & Co.

Passage de la Bourse, No 25 et 42, près la rue de la Bourse.

Remplaçants fournis à des conditions avantageuses.

Nos hommes de vieux citoyens et peuvent donner les meilleures recommandations ; le chef de notre maison a acquis une longue expérience au service des Etats-Unis.

Nous indiquons les documents d'exemption et dépêchons tout les renseignements nécessaires. 8mars—

SPITZER LE TIRAGE,

60.....*Rue Carondelet*.....60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux No 4 demandé au Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississippi, série pourraient, peuvent les avoir, à des conditions extraordinairement avantageuses, et sûres rendu, en s'adressant aux soussignés, au No 60 de la rue Carondelet, en premier.

Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés peuvent le rendre utiles à ceux qui auraient besoin de leurs services.

Ceux qui ont des parents nécessaires, ils sont convaincus d'agissent bénéfiques leur ont recommandé. Ils donnent des hommes bien bien de sorte de remplaçants.

Inutile de se présenter si l'on n'est chargé par l'âge, en service antérieur, le lieu d'étranger, &c. Que chacun apporte ses papiers.

Conseils gratis.
14 mars—1m

ANDREWS & McBETH.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Avril 1865.

Sont invités à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A.
Ballet, Jean Auguste Pavie
Bouchet, Jacques
Bernard, Jacques
Bernard, François Frédéric
Beauchauder, Jacob
Bury Mme Ve, née Dufau
Benefin, Auguste
C.
Cœuillet, Léon François
Courrard, Paul
Cassel ou Kassel, Philippe
Combret, Jean, tonnelier
Coussault, tailleur
Cet, Barthélémy, Catherine Mme
Chaix, Aristide
Cassagne, Nicolas
Ovanon, Elie
Gaby, Jean Jacques
Cinill S. Fumin
D.
Darra Victor, de Jesus
Daujean Alcide
Demor, Armand Léonore
Doubiere, Jacques
Durbelin, Jean
Dalhom François
Domun, Pierre
Dazet, Joseph
D'Aguin, Joseph Arthur
Daujean, Marie, Mme
Desbonis de Miailny, Henri
E.
Eller, Octave
F.
Fortier, Victor
Fortier, Guillaume Napoléon
Fagot, Jean Marie
Fragot, Jules
Fontaine, Joseph, horloger
G
Gleour, Antoine Etienne
Dauvanine, Jean
Gilod, Jean François dit Emile
Guy, Jean
Grandjuste, Lucien
Gérard, Charles, charpentier
H.
Hanse, Georges
Holmlich, Laurent
Hatzes, Pierre
J.
Jourdin, François
Jayet, Gaspard
K.
Klotz, Bernard
L.
Lacoste, Hippolyte
Lemoine, Dominique Henri
Alexandre, Bernard Désir
Lebeau, Paul
Labat, Mme Ve, née Claudine Mouliana
Ledoyen, Antoine
Lentig, E. Mme
Lacome, Edouard
Lebert, Hyal
Labat, Pierre
Lecoqlic, Antoine Joseph
Le Roux, Patrice
M.
Mammoget, François
Montelin, Alfred et Edouard
Meillinget, Michel
Minvielle, Pierre
Morean, Henri
Mulesan, R
Mermonier, Mme veuve
Ma hel, Philippe
Moulin, Frédéric
N
Nargassans, Jean
Nater, Jean
P.
Petit, Etienne
Pignard, Pierre François Théodore
Porsh, James
Pilot, Jean
Prevent, Julien
Pickard, Wm M., juge
Perriand, François
Pingeon, Antoine
Petigeau, François
Q.
Quantin, Eugène, Mme Veuve
R.
Rousseau, Jules
Riffier Clarche, Charles et Louis
Roussiet, Sophie
Rémond, Emile
Royer, Casimir
Ribge, les époux
S.
Ségassie, Jean dit Casabonne
Stefner, les enfants
Samson, Sauveur
St Amand, Jean Baptiste
Sudre, Pierre
T.
Trauchand, Frédéric
V.
Vandevelt, Victor
Vigues, Joseph Louis
Veiga H.
Vattier, Victor
W
Wagner, Jean

☞ La Chancellerie du Consulat de France, site à l'angle des rues Magazine et Natchez est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 3avril

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les seulement, ulcérations, plaies, dartres boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi du sirdépuratif du Docteur VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. Dépôt : GAUDOU Jne, pharmacien, ancien élève d'Orfila Bourbon 1mai

MALADIES SECRETES.

M. R. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris M. informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie rue Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, Ulcérations, Plaies, Exzema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Rétrécissements, la Chlorose, les Flueurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ,
16 mars—1 Coin Conti et Bourgogne.

1865.

AVIS IMPORTANT AUX DAMES

Nouvelle et merveilleuse invention.

Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,

DE

J. W. BRADLEY,

Ce jupon est le plus ELEGANT, le plus PARFAIT, le plus LEGER et le plus DURABLE qui ait jamais été fabriqué. Il est A VENDRE dans le plupart des MAGASINS de la CLASSE à la Nile-Orléans et dans tous les ETATS-UNIS.

Demander à voir le JUPON ELLIPTIQUE A RESSORTS DOUBLES.

Pour une plus ample description, voir le PICAYUNE et TIMES. 6 jan—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier,

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 18 février 1865..	$257,711 68
Savoir—primes d'incendie.....	155,991 84
do de mer.....	21,942 63
do de rivières.....	79,777 17
	$256,711 68
En moins, primes remboursées....	$22,726 81
do primes non encaissées....	34,169 04
	$33,895 85
Montant net des primes.....	$222,815 84
Primes payées, savoir.....	
Pertes d'incendie.....	$25,304 21
do sur mer.....	20,210 27
do sur rivières.....	9,343 50
	$54,857 98
Intérêt reçu intérêt.....	$19,941 71
Réassurances, frais, &c, déduits en moins.....	47,979 48
	$122,803 17
Balance.....	$71,010 17
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés.....	29,823 00
Bénéfice net.....	41,937 17
Montant net des primes.....	$153,815 84
A déduire—montant ne participant pas au bénéfice.....	20,185 87
Montant net des primes participant.....	$133,129 27

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières.....	$42,778 75
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	93,500 00
Placé en bons de la ville et autres bons....	11,330 00
Placé en actions de banques.....	49,900 00
Placé en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle.....	104,744 00
Prêts payables par des actionnaires.....	6,000,158
Effets.....	10,721 03
Primes en voie de perception.....	42,006 10
Diverses sommes dues à la Compagnie.....	41,713 51
En caisse.....	34,225 14
Total.....	$439,043 07

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 11 mars 1865

SAMUEL MYERS,
Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 2 mai prochain et ont de plus déclaré un dividende de scrip de vingt cinq pour cent sur le montant net des primes participant pour l'année expirée le 18 février 1865 et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du 1er juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Président,
A. CARRIERE, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Chas Briggs,	C. Cramer,
Ant. Carriere,	Arth Montgomery,
Geo A Fosdick,	Chas Labitte,
E Kruttschnitt,	J. Vivasa,
Mason Pilcher,	John M. Manuel,
Edward Dupassault,	A Fredicks,
F Anderson,	A P Nicholson,
A R Montgomery,	H M Beckell,
Alfred Kostay,	H J Vose,
G W Hynson,	Alfred Hollander,
Geo W Dunbar,	C G Talchert,
F F Stickney,	Chs Weisham,
F W Schonfield,	F A Lelling,
Jas Jackson,	J. A. Stone,
G. W Cowen	E. Pizzigo,
Charles Waters,	E Marquezar,
	Wm Prehn,

23 mars au 1er mai—1 j. 1 an

CONSERVEZ VOS DENTS !

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
199.....RUE DU CANAL.....199
entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exercer scientifiquement toutes les opérations de l'art de Dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10mars—1m

RESTAURANT DES HABITANTS

Passage de la Bourse, 123,
entre St. Louis et Conti.

M. A. LAURENT a l'honneur d'informer ses habitants de la campagne qu'il ouvrira DIMANCHE, 19 du courant, un RESTAURANT et MAISON DE PENSION au local ci-dessus.

Un cuisinier français prendra la charge de la cuisine. On pourra pensionner à la semaine ou au mois, en chambre à la carte, ou à table d'hôte. Chambres garnies pour ceux qui désirent loger.

La table d'hôte sera servie à 8 heures du matin, à 3 heures, midi, 8 heures et 8 heures P. M. 15mars—1m

RESTAURANT GRASSOT.

Rue St. Pierre 65,
entre Royale et Bourbon.

M. ANTOINE ALCIATOR a l'honneur de informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un RESTAURANT, au local à la disposition de ses amis et du public en général.

Oiseaux de toutes sortes, une cuisine de premier ordre et des vins de choix.

Pensionnaires au mois et à la semaine.
Repas de corps, noces, festins, &c.
Salons pour familles—Chambres garnies.

M. Antoine Alciator se charge également de toutes commandes pour la ville. 8mars—1m

Restaurant Français.

72—*RUE DE CHARTRES*—72

Tenu par M. Philippe Forget.

CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, bapêmes, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix. 14 mars—

$25 de récompense.

—*Perdu ou volé*—

Un MULET 14 à 15 mains, couleur brune ayant une tâchetée sur les pattes de derrière faite avec une étampe à fer marqué des Etats Unis. La personne qui l'amènera ou qui en donnera des renseignements chez M. Pierre Bachelin, au coin des rues Français et Vertus, en sera récompensée de la somme de ci-dessus. 8mars—3j

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

No 103, RUE DU CANAL.
Nile-Orléans, le 14 décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu que le dividende de la liquidation de VIEUX COOK CERF sera payé à la somme de trente pour cent, sur tout le montant de leur prime pour ceux qui ont contribué dans cette compagnie.

La liquidation de cette somme de 30 0/0 sera payée comptant, cette compagnie s'étant tirée par le sort.

A. LEBERTON, Secrétaire.

TIRAGE! TIRAGE!!

Avec permission d'exemption pour ceux qui le désirent

Le soussigné informe le public qu'il assume toute le TIRAGE aux conditions les plus avantageuses.

On a toujours des REMPLAÇANTS disponibles à bref délai.

A. B. NEWHOUSE & CO.,
Numa—1m No 19, rue St Charles.

TIRAGE..... TIRAGE

A PRES avoir payé les taxes et fourni des garanties au gouvernement, je suis autorisé à engager et à fournir des REMPLAÇANTS, ce que je suis prêt à faire sans délai, et aux conditions les plus raisonnables.

On donnera tous les renseignements en français, anglais, allemand et italien.

On dépêche les documents d'exemption.

FRANÇOIS REUTER,
Numa—1m 47, Passage de la Bourse.

Conscription ! Conscription !!

L. H. PERRET & Cie

ETANT associé par colonel Sheldon Sturgeon, ci-devant chef du bureau de recrutement et A. A. Maréchal, général dept. du Golfe, &c.

Nous sommes prêts à fournir des remplaçants dans le plus court délai aux conditions les plus raisonnables.

Nos sommes aussi prêts à assurer contre la conscription.

Les meilleures recommandations sont données.

L. H. PERRET & CO,
103, rue Commune.

Tous les jeunes gens qui sont exempts de la conscription trouveront les plus grands avantages en s'adressant à cet office. L. H. PERRET & CO,
Numa—1m 103, rue Commune.

Evitez le tirage ! Evitez le tirage !

Eviter le tirage ! Evitez le tirage !

J. A. CLARK,

RUE GRAVIER, No 143,

DEMANDE ET FOURNIT DES REMPLAÇANTS.

AYANT obtenu une autorisation spéciale du colonel Sturgeon, il est prêt à fournir des papiers d'exemption dans le plus bref délai et aux conditions les plus libérales. Adressez-vous, avant d'aller ailleurs, au No 143 de la rue Gravier. J. A. CLARK,
ancien citoyen.

Il donne tous les renseignements nécessaires aux parties d'exemption. 8mars—1m

Le Tirage—Le Tirage

THOMAS LYNNE,
94 Rue du Camp 94

Ayant obtenu une autorisation spéciale du Col. SHELDON STURGEON, ci-devant chef du service de recrutement volontaire, et maréchal-prévôt général assistant, Etat de la Louisiane, département du Golfe, conformément à son ordre au sujet des courtiers de remplaçants, je suis prêt de fournir des substitutes, sans délai, à ceux qui tomberont au sort ou seront enrôlés.

THOMAS LYNNE,
Rue du Camp, No 94, au premier.

ON DEMANDE DES SUBSTITUTS 24 mars—1m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il est rétabli au DOMICILE ainsi que son CABINET de CONSULTATION

No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M et de 2 à 5 P. M 3 mars—1m

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 136.
Nile-Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Quatrième, du Cinquième et du Sixième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans, du Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, est achevé : les taxes prélevées dans les dits wards en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception d'une taxe directe dans les districts insurgés et pour d'autres fins," a été approuvée le 5 juin 1862—devront être payées, au bureau No 136 de la rue Commune, Nile-Orléans, chaque soirée jours qui suivent le QUINZE MARS 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront vendus au profit des Etats-Unis.

Les personnes qui voudront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes.

Le Quatrième, le Cinquième et le Sixième District ou Wards sont situées entre le rue du Canal et la rue de l'Esplanade.

Les billets de Trésor sont les seuls reçus en paiement des taxes. E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats Unis
19 mars—m6

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Nouvelle ligne de steamers à roues, de 1ère classe
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne travaillé sont les suivants :

WASHINGTON	3200 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3000	900
EUROPE	3000	900
FRANCE	3000	900
NAPOLEON III	en construction	1100

Jusqu'à l'achèvement de ces cinq bâtiments, le service se fera par les "Washington," capitaine A. Bouchenere, et le "Lafayette," capt. A. Bonardi, de la manière suivante :

DE NEW YORK AU HAVRE :
WASHINGTON.....mercredi 1 février 1865
LAFAYETTE.....mercredi 1 mars.

Prix du passage, y compris les vins et liqueurs :

Première cabine, y compris les vins et liqueurs, 100 dollars ; Deuxième cabine, 60 dollars ; Troisième cabine, 40 dollars.

Un modèle de première classe de la marine impériale est attaché à chaque navire. Les salles et les médicaments sont gratuits.

GEO. MACKENZIE, Agent
7, Broadway, New York
A Paris, 14, boulevard des Capucines (Grand Hôtel) ; Au Havre, chez William Smith & Cie 1mar—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées le 30 septembre 1864.....	$47,011 06
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864 :	
Sur les risques d'incendie..	$211,676 74
Sur les risques de mer.....	21,256 46
Sur les risques de rivières..	9,322 12 — $242,255 32
Totaux des primes.....	$289,266 38
Pertes—Primes non expirées le 31 décembre 1864.....	$71,773 00
Prime remboursée.....	6,555 83 — $ 81,056 83
Montant net des primes.....	$208,209 56
Pertes—sur les risques d'incendie.....	$66,235 50
Sur les risques de mer.....	13,270 14
Sur les risques de rivières	12,000 00
	$91,505 64
Taxes du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville.....	15,775 38
Réassurances.....	9,855 15
Salaires et commissions.....	20,140 13
Dépenses générales, intérêt, &c.....	25,674 14
Intérêt sur scrips, [1860, 1861, 1862, 1864].....	13,917 75 — 187,197 00
Bénéfice.....	$21,012 46
Montant net des primes.....	$208,209 56
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été ambonnés qu'une fois cent.....	57,365 40
Montant participant au bénéfices.....	$147,844 16
Lactif de la Compagnie consiste comme suit :	
Effets pour primes.....	11,609 35
Bons à intérêt payables.....	139,381 66
Dû pour primes et au vole de perception.....	84,113 45
Actions de la Cie du Gaz de Vieux de la Louisiane, de la ville et autres bons.....	123,165 00
Scrips de différentes Compagnies d'Assurance Mutuelle	42,500 00
Propriétés foncières.....	6,150 00
En caisse.....	49,147 80 — $411,067 07
En moins—Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1862, 1864, 60 et non réclamés.....	$4,237 49
Intérêt sur scrips 1860, 1861, 1862, 1864.....	24,747 75
Réclamations non réglées.....	17,000 00 — 45,985 24
	$365,081 82

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on the 13th day of January, 1865, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish of Orleans aforesaid, personally appeared J. TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans who being duly sworn according to law, do depose and say that the foregoing statements are just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 13th day of January, 1865. SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace to and for Parish of Orleans.

The interest of SIX PER CENT, on the Outstanding Certificates of Profits will be paid on and after the 15th day of February next.

THOMAS BLOO, President.
BOG. GAIDER, Vice-President.
JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTEURS—

Jas. D. Denegre,	E. J. Hart,
Jos. C. Kicks,	H. Hachaw,
J. H. Sladdy,	John G. Gallet,
Hampton Tobias,	R. F. Maldelin,
M. Bloom,	J. S. Moss,
	Thos. Bloo.

Jan23 30d&1f

Office of the Sun Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS,

NINTH ANNUAL STATEMENT

For the Year ending December 31, 1864

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1864.....	$120,622 25
Amount of unterminated Risks, Dec. 31, 1863.....	43,903 00
Total Premiums.....	$164,525 25
Via—On Fire Risks.....	$146,416 16
On Marine Risks.....	16,179 17
On River Risks.....	2,931 02
	$164,526 25
Less Unterminated Risks December 31, 1864.....	20,769 00
Less Return Premiums.....	1,656 50
	41,155 50
Net Earned Premiums December 31, 1864.....	$123,269 75
Losses paid during the same period, viz :	
On Fire Risks.....	$56,091 87
On Marine Risks.....	17,518 88
On River Risks.....	3,138 50
	$76,749 25
Add Reinsurance, Expenses, Interest, &c, less Discount and Interest, and Profit and Loss,	13,554 19
United States, State and City Taxes.....	10,554 73
Military Assessment.....	12,000 00
	126,250 17
Balance Reserved.....	$2,919 49

The Company have the following assets, viz :

Invested in City and other Bonds.....	$382,000 00
Invested in Bank and Gas Stocks.....	211,250 00
Loans on Pledge of Stocks, &c.....	125,500 00
Scrip of Mutual Insurance Companies.....	31,000 00
Bills receivable for Premiums.....	26,423 00
Premiums Due in course of Collection.....	36,013 75
Uncurrent Notes.....	13,013 00
Cash in Bank and on hand.....	19,001 40
Total assets.....	$1,126,515 15

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS BLOO, President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1865. SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace to and for Parish of Orleans.

The interest of SIX PER CENT, on the Outstanding Certificates of Profits will be paid on and after the 15th day of February next.

THOMAS BLOO, President.
BOG. GAIDER, Vice-President.
JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTEURS—

Jas. D. Denegre,	E. J. Hart,
Jos. C. Kicks,	H. Hachaw,
J. H. Sladdy,	John G. Gallet,
Hampton Tobias,	R. F. Maldelin,
M. Bloom,	J. S. Moss,
	Thos. Bloo.

Jan23 30d&1f

Louisiana Mutual Insurance Co.

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT.

Pursuant to law, we the undersigned officers of the Company publish the following statement :

Total premiums for the year ending 27th February, 1865.....	$ 327,711 13
Viz—Fire Premiums.....	$224,961 92
Marine do.....	85,912 16
River do.....	16,767 07
	$326,711 15
Less Return Premiums.....	7,950 21
Less Commissions.....	21,000 00
	$ 31,950 21
Net earned Premiums.....	$294,761 94
Losses paid, viz :	
Fire Losses.....	$93,429 21
Marine Losses.....	35,377 57
River Losses.....	2,425 20
	$ 131,231 98
Taxes and Internal Revenue	12,500 00
Reinsurance, Expenses, etc	50,000 00
Less Interest, etc.....	2,000 00
	161,143 17
Balance.....	71,541 47
Six per cent. interest on outstanding certificates of scrip.....	29,823 00
Net.....	41,918 47
Net Earned Premiums.....	$294,761 94
Deduct amount not participating in distribution.....	58,436 67
Net earned participating Premiums	$ 236,325 27

The Company have the following Assets, viz :

Invested in Real Estate.....	$42,776 00
Invested in Mortgages on Real Estate.....	19,300 00
Invested in City and Other Bonds.....	103,500 00
Invested in Bank Stock.....	40,500 00
Invested in Scrip of Mutual Ins. Companies.	101,744 00
Loans on pledge of Stocks.....	31,125 00
Billiard Stables.....	16,721 00
Premium notes in course of collection.....	6,000 00
Sundry claims due to the Company.....	41,711 51
Cash on hand.....	34,326 16
	$440,603 67

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. F. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 21st day of March, 1865. SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the 4th day of May next, and have further declared a scrip dividend of twenty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ending February 28th, 1865, for which certificates will be issued on and after the 1st day of July next.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.

J. F. ROUX, Secretary.

VERIFICATEURS :

Chas. Briggs.	F. Anderson,
Ant. Carriere,	F. A. Lelling,
Geo. A. Fosdick,	H. K. Montgomery,
M. Pilcher,	Wm. Prehn,
E. Cramer,